

DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

DICRIM - Commune de THOREY-EN-PLAINE

Code INSEE : 21632 - Côte-d'Or (21)

Édition mise en cohérence avec le PCS communal - Avril 2026

DOCUMENT À CONSERVER

- Ce document présente les risques majeurs identifiés sur la commune et les bons réflexes à adopter.
- Il est cohérent avec le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) de Thorey-en-Plaine, document opérationnel interne de gestion de crise.
- En cas d'alerte, suivez prioritairement les consignes diffusées par la mairie, la préfecture et les services de secours.

Le mot du Maire

LA SÉCURITÉ : UNE RESPONSABILITÉ PUBLIQUE, UNE EXIGENCE COLLECTIVE

Chères Thoreysiennes, chers Thoreysiens,

La sécurité des populations est au cœur du pacte républicain. Elle repose sur une responsabilité partagée entre l'État et les collectivités locales, dont le maire est le premier acteur de proximité.

Dans notre village, j'assume pleinement cette responsabilité. En tant que Directeur des Opérations de Secours sur le territoire communal, il m'appartient, avec l'équipe municipale, d'anticiper les risques, d'organiser la réponse et de garantir la protection de chacun lorsque survient une crise.

Ce Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) s'inscrit dans ce cadre. Il constitue un outil essentiel de transparence et de préparation, en lien direct avec les services de l'État - Préfecture, services de secours, forces de sécurité -qui assurent la coordination des moyens à l'échelle départementale.

Notre commune présente des risques bien identifiés : remontées de nappes phréatiques, phénomènes météorologiques violents, risques liés aux infrastructures de transport et aux réseaux énergétiques. Ces risques, parfois discrets, parfois soudains, exigent une organisation rigoureuse et une capacité d'intervention immédiate.

C'est tout le sens du Plan Communal de Sauvegarde que nous avons mis en place. Il définit précisément le rôle des élus, des agents, et l'articulation avec les dispositifs de l'État. Il s'appuie sur des outils opérationnels efficaces -système d'alerte Illiwap, dispositifs d'information routière, organisation du Poste de Commandement Communal - permettant une réaction rapide et coordonnée.

Mais aucun dispositif public, aussi structuré soit-il, ne peut être pleinement efficace sans l'implication de chacun. La sécurité civile est une responsabilité collective. Connaître les risques, adopter les bons

comportements et respecter les consignes des autorités sont des actes essentiels qui contribuent directement à la protection de tous.

Dans un contexte où les crises, notamment climatiques, tendent à se multiplier et à s'intensifier, notre devoir est d'être prêts. Prêts à alerter, prêts à protéger, prêts à agir.

C'est l'engagement que nous prenons pour notre village.

Le Maire de Thorey-en-Plaine
Directeur des Opérations de Secours
Gilles BRACHOTTE

1. Informations générales

Contact	Information
Mairie	42 Route de Dijon - 21110 Thorey-en-Plaine
Téléphone	03.80.79.12.79
Courriel	mairie@thoreyenplaine.fr
Site internet	www.thoreyenplaine.fr
Horaires	Lundi 16h30-19h00 ; mercredi 10h00-11h45 et 14h00-16h00 ; vendredi 14h00-16h00
Préfecture de la Côte-d'Or	03.80.44.64.00 - www.cote-dor.gouv.fr

Numéros d'urgence

Service	Numéro
SAMU	15
Police / Gendarmerie	17
Pompiers	18
Urgence européenne	112
Personnes sourdes ou malentendantes	114

Alerte communale

- Illiwap : canal prioritaire d'alerte et de mise à jour communale.
- Panneaux lumineux en entrée/sortie de village le long de la RD968 : alerte trafic, danger voirie, consignes courtes.
- Porte-à-porte par élus, agents ou volontaires : personnes vulnérables, personnes sans téléphone ou non joignables.
- Affichage mairie et site internet : informations complémentaires en cas d'événement durable.

Réflexes généraux en cas d'alerte

- Se mettre à l'abri, écouter les consignes officielles, consulter Illiwap et la radio locale.
- Ne pas encombrer les lignes téléphoniques ; appeler uniquement en cas d'urgence.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école ou au multiaccueil : les structures appliquent leurs procédures de mise en sûreté.
- Ne pas s'approcher des zones d'intervention, routes coupées, câbles au sol, fuites ou épaves.

2. Droit à l'information et articulation avec le PCS

Le DICRIM répond au droit à l'information des citoyens sur les risques majeurs et les mesures de sauvegarde. Il constitue le document public d'information. Le PCS est le document opérationnel interne qui organise l'action communale en cas de crise : activation du Poste de Commandement Communal, alerte de la population, logistique, prise en charge des personnes et coordination avec les secours.

Le présent document reprend donc les risques et consignes prioritaires du PCS tout en conservant une présentation accessible à la population.

3. Synthèse des risques retenus

Risque	Situation à Thorey-en-Plaine	Réflexe essentiel
Remontée de nappe phréatique	Risque principal local ; cinétique lente ; caves, sous-sols et réseaux enterrés exposés.	Déplacer les biens, éviter caves/sous-sols, signaler les situations préoccupantes.
Orages violents / tempête / tornade locale	Risque rapide ; chutes d'arbres, dégâts de toiture, coupures électriques.	Rester à l'intérieur, s'éloigner des fenêtres et arbres, limiter les déplacements.
Accident RD968 / TMD	Accident routier grave ou transport de matières dangereuses.	Ne pas approcher, respecter déviations, se confiner ou évacuer selon consignes.
Fuite gaz / incident oléoduc	Risque explosion, incendie, pollution.	S'éloigner, aucune flamme ni interrupteur, suivre les secours.
Incident transformateur électrique	Coupure, incendie, câble au sol, pollution éventuelle.	Ne jamais toucher un câble, éviter le secteur, signaler les personnes médicalement dépendantes.
Chute d'aéronef	Événement rare mais potentiellement grave.	Ne pas approcher l'épave, laisser l'accès aux secours.

Sismicité faible / mouvements de terrain	Sismicité zone 2 ; retrait-gonflement des argiles.	S'abriter, vérifier bâtiments/réseaux après événement.
Radon et risques sanitaires environnementaux	Information préventive, notamment sous-sols et rez-de-chaussée.	Aérer, ventiler, réaliser une mesure en cas de doute.

4. Risques naturels

4.1 Remontée de nappe phréatique et inondations de sous-sols

Le risque d'inondation à Thorey-en-Plaine est principalement lié à la remontée de nappe phréatique, en raison du relief très plat et du contexte de plaine. Il ne s'agit pas d'un risque de crue rapide de la Tille sur la commune. Le phénomène est généralement lent et progressif, connu des habitants concernés, et conduit le plus souvent à des inondations de caves, garages, sous-sols ou réseaux enterrés plutôt qu'à des évacuations massives.

Élément	Description
Secteurs concernés	Habitations avec sous-sol, zones basses, caves, garages enterrés, abords de réseaux enterrés.
Période de vigilance	Hiver et printemps, notamment après pluies cumulées importantes.
Signes d'alerte	Présence d'eau en sous-sol, humidité anormale, refoulements, saturation des sols.
Conséquences possibles	Domages matériels, coupures électriques localisées, difficultés d'accès à certains sous-sols.
Consignes population - remontée de nappe • Surélevez les biens sensibles et les produits dangereux dans les caves et sous-sols. • Ne descendez pas dans un sous-sol inondé si l'électricité n'est pas sécurisée. • Ne pompez pas massivement si cela risque de déstabiliser les sols ou les murs ; demandez conseil en cas de doute. • Photographiez les dégâts et contactez votre assureur. • Signalez à la mairie les situations présentant un risque pour les personnes.	

4.2 Orages violents, tempêtes, grêle, neige/verglas et tornade locale

Comme l'ensemble du département, la commune peut être concernée par des phénomènes météorologiques intenses. Le PCS retient en particulier le scénario d'un orage violent avec coupures électriques, chutes d'arbres et voiries bloquées.

- Surveiller la vigilance Météo-France, en particulier orange et rouge.
- Rentrer les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
- Rester à l'abri pendant l'épisode ; s'éloigner des fenêtres, arbres, lignes électriques et bâtiments fragilisés.
- Ne pas prendre la RD968 ou les routes communales si des arbres, câbles ou débris sont signalés.
- Après l'événement, ne pas toucher les câbles tombés au sol et signaler les dangers à la mairie ou aux secours.

4.3 Mouvements de terrain - retrait/gonflement des argiles

La commune est concernée par l'aléa retrait-gonflement des argiles. Les périodes de sécheresse suivies de réhydratation peuvent provoquer fissures, tassements différentiels ou désordres sur les constructions.

- Surveiller l'apparition de fissures importantes ou évolutives.
- Éviter les travaux modifiant brutalement l'humidité des sols à proximité des fondations.
- En cas de dommage, photographier, déclarer à l'assureur et signaler à la mairie si un épisode collectif est constaté.

4.4 Séisme - zone de sismicité faible

Thorey-en-Plaine est classée en zone de sismicité 2, correspondant à un aléa faible.

- Pendant les secousses : se protéger près d'un mur porteur ou sous un meuble solide ; à l'extérieur, s'éloigner des bâtiments et lignes électriques.
- Après : sortir prudemment, couper gaz/électricité en cas de fuite ou dommage, ne pas rentrer dans un bâtiment fissuré sans avis compétent.

4.5 Radon

Le radon est un gaz radioactif naturel qui peut se concentrer dans les espaces clos, notamment sous-sols et rez-de-chaussée. Il s'agit d'un risque sanitaire de long terme, distinct d'une crise aiguë.

- Aérer régulièrement les pièces, caves et vides sanitaires.
- Améliorer la ventilation et l'étanchéité des planchers bas.
- Réaliser une mesure par dosimètre en cas de doute.

5. Risques technologiques et de transport

5.1 Accident grave sur la RD968 et transport de matières dangereuses

La RD968 constitue un axe structurant traversant la commune. Un accident grave, notamment impliquant un poids lourd ou un transport de matières dangereuses, peut entraîner coupure de circulation, périmètre de sécurité, évacuation localisée ou confinement.

Si vous êtes témoin d'un accident TMD

- Alerte le 18 ou le 112, puis le 17 si nécessaire.
- Indiquez le lieu précis, le nombre de victimes et, sans vous exposer, les plaques ou pictogrammes visibles.
- Ne touchez aucun produit répandu et ne fumez pas.
- Éloignez-vous perpendiculairement au vent en cas de nuage suspect.

Si l'alerte est donnée par la mairie ou les secours

- Respectez les déviations et n'approchez pas de la RD968.
- Confiner-vous ou évacuez uniquement selon la consigne officielle.
- Fermez portes, fenêtres et ventilation en cas de confinement.
- N'allez pas chercher les enfants à l'école ou au multiaccueil.

5.2 Fuite de gaz et incident sur oléoduc

Une fuite sur un réseau de gaz ou un incident sur une canalisation d'hydrocarbures peut présenter un risque d'explosion, d'incendie, d'intoxication ou de pollution. Le PCS prévoit une évacuation de périmètre et une alerte immédiate des services compétents.

- Éloignez-vous immédiatement de la zone suspecte.
- N'actionnez aucun interrupteur, sonnette, téléphone portable ou moteur dans la zone de danger.
- Ne provoquez aucune flamme ou étincelle.
- Prévenez les secours depuis une zone sûre.
- Ne réintégrez les lieux qu'après autorisation des pompiers et/ou de l'exploitant.

5.3 Incident sur transformateur électrique

Un incident sur un poste de transformation peut entraîner une coupure électrique, un incendie, une fuite de fluide ou un risque d'électrocution. La commune peut relayer les informations par Illiwap et panneaux lumineux.

- Ne touchez jamais un câble au sol, même s'il semble inactif.
- Évitez le secteur signalé et laissez l'accès libre aux secours et à Enedis.
- Signalez à la mairie les personnes dépendantes d'un appareil médical électrique.
- Utilisez avec prudence bougies et chauffages d'appoint en cas de coupure prolongée.

5.4 Chute d'aéronef

La chute d'aéronef est un événement très rare mais potentiellement grave. Les zones agricoles et les abords d'axes routiers peuvent être concernés.

- Ne vous approchez jamais de l'épave : risque d'explosion, carburant, éléments coupants ou dangereux.
- Alerte le 18/112 et indiquez la localisation la plus précise possible.
- Ne déplacez aucun débris et ne diffusez pas d'informations non vérifiées.
- Respectez le périmètre mis en place par la gendarmerie et les secours.

5.5 Risque nucléaire ou industriel externe

Même si aucun scénario spécifique du PCS communal n'est centré sur un accident nucléaire, toutes les communes de Côte-d'Or peuvent être concernées par des consignes préfectorales en cas d'événement majeur extérieur. Dans ce cas, la commune relaie les instructions de la préfecture.

- Se mettre à l'abri dans un bâtiment en dur.
- Fermer portes, fenêtres et ventilation.
- Écouter les consignes officielles ; ne prendre de comprimés d'iode que sur ordre des autorités.
- Ne pas téléphoner inutilement et ne pas aller chercher les enfants.

5.6 Feux de végétation

Le risque de feu de forêt n'est pas le risque structurant du PCS communal, mais des feux de végétation, haies, friches ou parcelles agricoles peuvent survenir lors de périodes sèches et venteuses.

- Ne pas allumer de feu en période de sécheresse ou de vent.
- Alerter immédiatement le 18/112 en précisant le lieu.
- S'éloigner dans le sens opposé à la fumée et laisser les accès libres aux pompiers.

6. Consignes par moment de crise

Moment	À faire
Avant	Préparer un kit d'urgence, connaître les canaux d'alerte, identifier les personnes vulnérables de son entourage, protéger caves et sous-sols.
Pendant	Se mettre en sécurité, suivre Illiwap/radio/autorités, ne pas s'exposer pour prendre des photos ou récupérer des biens, laisser libres les axes de secours.
Après	Ne pas réintégrer un lieu dangereux sans autorisation, photographier les dégâts, contacter l'assurance, signaler les besoins à la mairie, aider les voisins vulnérables.

Kit d'urgence conseillé

- Eau potable et nourriture non périssable pour 24 à 72 h.
- Radio à piles, lampe, piles de rechange, chargeur externe.
- Médicaments, ordonnances, lunettes, documents importants.
- Vêtements chauds, couverture, trousse de premiers secours.
- Un peu d'argent liquide et les numéros utiles imprimés.

7. Lieux et prise en charge communale

En cas d'évacuation ou d'impossibilité temporaire de rester au domicile, la commune peut ouvrir un Centre d'Accueil et de Regroupement des Évacués (CARE), selon la décision du Maire et la situation. Le lieu d'accueil est communiqué au moment de l'événement par Illiwap, panneaux lumineux, porte-à-porte ou consignes des secours.

- Le CARE est destiné à l'accueil temporaire, au recensement et à l'orientation des personnes.
- La maison de santé peut être sollicitée pour l'appui aux situations médicales non vitales.
- Les urgences vitales relèvent toujours du 15, du 18 ou du 112.

8. Messages d'alerte types

Situation	Message population
Orage violent	ALERTE ORAGE - Orage violent prévu ou en cours. Restez à l'intérieur, éloignez-vous des fenêtres et des arbres. Suivez les consignes de la mairie.
Remontée de nappe	VIGILANCE EAU - Remontée de nappe en cours. Protégez vos biens en sous-sol, évitez caves et garages enterrés, signalez toute situation dangereuse.
RD968 coupée	ALERTE CIRCULATION - Accident ou danger sur la RD968. N'approchez pas du secteur. Respectez les déviations et les consignes des secours.
Gaz / oléoduc	ALERTE GAZ - Éloignez-vous du secteur indiqué. N'actionnez ni flamme, ni interrupteur, ni moteur. Attendez les consignes officielles.
Électricité	ALERTE ÉLECTRIQUE - Incident ou coupure en cours. Évitez le secteur signalé et ne touchez aucun câble au sol.
Fin d'alerte	FIN D'ALERTE - La situation est stabilisée. Restez prudent lors du retour à la normale et signalez les dégâts à la mairie.

9. Pour en savoir plus

- Mairie de Thorey-en-Plaine : www.thoreyenplaine.fr
- Préfecture de la Côte-d'Or : www.cote-dor.gouv.fr
- Météo-France : www.meteofrance.fr
- Géorisques : www.georisques.gouv.fr
- Vigicrues : www.vigicrues.gouv.fr
- IRSN / informations radon : www.irsn.fr

Document public d'information - Commune de Thorey-en-Plaine - Édition 2026 mise en cohérence avec le PCS communal.

Ce document est à conserver. En cas d'événement, les consignes diffusées par les autorités et les services de secours prévalent.